



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-026-2018-10

PUBLIÉ LE 17 OCTOBRE 2018

Sommaire

Agence régionale de santé

IDF-2018-09-17-023 - ARRETE N°2018/56 Portant autorisation de fonctionnement du
Laboratoire de biologie médicale de l'Établissement Français du Sang (6 pages) Page 3

IDF-2018-10-17-001 - ARRETE N°DOS/AMBU/OFF/2018-91PORTANT
AUTORISATION DE TRANSFERT D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE (3 pages) Page 10

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)

IDF-2018-10-15-005 - Arrêté portant désignation des membres de la commission régionale
consultative du FDVA - 2018 (3 pages) Page 14

Agence régionale de santé

IDF-2018-09-17-023

ARRETE N°2018/56 Portant autorisation de
fonctionnement du Laboratoire de biologie médicale de
l'Établissement Français du Sang

Arrêté N° 2018/56
portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
de l'Établissement Français du Sang Ile-de-France

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 1223-1 et suivants et R. 1223-14 à R.1223-20 et le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° DS-2018/052 du 3 septembre 2018, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs

Vu la demande en date du 9 juillet 2018, du Directeur de l'Établissement Français du sang Ile-de-France, en vue de la modification de son autorisation administrative, afin de prendre en compte la nomination de Madame Valentine FIHMAN, pharmacien, en qualité de biologiste responsable de l'Établissement Français du sang Ile-de-France, et le changement d'adresse du site sis à Melun (77011) ;

Vu l'arrêté N°2015/159 en date du 28 mai 2015 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites de l'Établissement Français du sang Ile-de-France ;

ARRETE :

Le laboratoire de biologie médicale de l'Établissement Français du Sang Ile-de-France dont le siège social administratif est situé au 122/130 rue Marcel Hartmann 94200 IVRY-SUR-SEINE,

exploité par l'Etablissement Français du Sang Ile-de France, sis 20, avenue du Stade de France 93218 LA PLAINE SAINT DENIS, enregistré dans le fichier FINESS EJ sous le N° 930 019 229, est autorisé à fonctionner sous le numéro 75-499 sur les vingt-cinq sites fermés au public, listés ci-dessous :

1-Le site PITIE SALPETRIERE qui est le **site principal**, N° 75-499

Hôpital Pitié-Salpêtrière

47, boulevard de l'hôpital 75013 PARIS

pratiquant les activités d'immuno-hématologie

N° FINESS ET en catégorie 132 N°**750 054 942**

2-Le site BICHAT

Hôpital Bichat

46, rue Henri Huchard 75018 PARIS

pratiquant les activités d'immuno-hématologie

N° FINESS ET en catégorie 132 N°**750 054 959**

3-Le site COCHIN

Hôpital Cochin

33, rue du Faubourg Saint-Jacques 75014 PARIS

pratiquant les activités d'immuno-hématologie

N° FINESS ET en catégorie 132 N°**750 054 967**

4-Le site SAINT-ANTOINE

Hôpital Saint-Antoine

53, boulevard Diderot 75012 PARIS

pratiquant les activités d'immuno-hématologie

N° FINESS ET en catégorie 132 N°**750 054 975**

5-Le site SAINT-LOUIS

Hôpital Saint-Louis

1, avenue Claude Vellefaux 75010 PARIS

pratiquant les activités d'immuno-hématologie

N° FINESS ET en catégorie 132 N°**750 054 983**

6-Le site TENON

Hôpital Tenon

4, rue de Chine 75020 PARIS

pratiquant les activités d'immuno-hématologie

N° FINESS ET en catégorie 132 N°**750 054 991**

7-Le site LARIBOISIERE

Hôpital Lariboisière

2, rue Ambroise Paré 75010 PARIS

pratiquant les activités d'immuno-hématologie

N° FINESS ET en catégorie 132 N°**750 055 006**

8-Le site ARMAND TROUSSEAU

Hôpital TROUSSEAU

Pavillon Guérin

26 avenue du Docteur Arnold Netter

pratiquant les activités d'immuno-hématologie

Nouveau N° FINESS ET en catégorie 132 N°**750 055 014**

- 9-Le site ROBERT DEBRE
Hôpital Robert DEBRE
48, boulevard Sérurier 75019 PARIS
pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°**750 055 022**
- 10-Le site HOPITAL EUROPEEN GEORGES POMPIDOU
Hôpital Européen Georges Pompidou
20, rue Leblanc 75015 PARIS
pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°**750 055 030**
- 11-Le site NECKER
Hôpital Necker Enfants Malades
149, rue de Sèvres 75015 PARIS
pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°**750 055 048**
- 12-Le site HENRI MONDOR
51, avenue Maréchal de Lattre de Tassigny 94010 CRETEIL
pratiquant les activités d'immuno-hématologie, génétique constitutionnelle, immunologie
cellulaire spécialisée et histocompatibilité (groupage HLA)
N° FINESS ET en catégorie 132 N°**940 021 751**
- 13-Le site BICETRE
Hôpital Bicêtre
78, rue du Général Leclerc 94275 LE KREMLIN BICETRE
pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°**940 021 769**
- 14-Le site PAUL BROUSSE
Hôpital Paul Brousse
14, avenue Paul Vaillant Couturier 94800 VILLEJUIF
pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°**940 021 777**
- 15-Le site INSTITUT GUSTAVE ROUSSY
Institut Gustave Roussy
39, rue Camille Desmoulins 94805 VILLEJUIF
pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°**940 021 785**
- 16-Le site AVICENNE
Hôpital Avicenne
125, rue de Stalingrad 93009 BOBIGNY
pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°**930 025 176**
- 17-Le site PONTOISE
Hôpital de Pontoise
2, avenue de l'Île de France, BP 9, 95301 PONTOISE
pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°**950 039 255**

18-Le site MELUN
Hôpital Marc Jacquet
270, Avenue Marc Jacquet
7011 MELUN
pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°**770 020 006**

19-Le site MEAUX
Hôpital de Meaux
6/8, rue saint-Fiacre 77104 MEAUX
pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°**770 020 014**

20-Le site VERSAILLES
2, rue Jean-Louis Forain 78153 LE CHESNAY Cedex
pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°**780 022 455**

- 21-Le site POISSY
Hôpital de Poissy Saint-Germain
9, rue Champ Gaillard 78300 POISSY
pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°**780 022 463**

22-Le site BEAUJON
Hôpital Beaujon
100, boulevard du Général Leclerc 92110 CLICHY
pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°**920 028 610**

23-Le site ANTOINE BECLERE
Hôpital Antoine Béclère
157, rue de la Porte de Trivaux 92140 CLAMART
pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°**920 028 628**

24-Le site MARIE LANNELONGUE
Centre Chirurgical Marie Lannelongue
133, avenue de la Résistance 92350 LE PLESSIS ROBINSON
pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°**920 028 636**

25-Le site EVRY
Quartier de l'Hôpital
Rue du Pont Amar 91023 EVRY
pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°**910 021 088**

La liste des biologistes médicaux est la suivante :

Nom	Prénom	Diplôme
1-Engelstein-Fihman	Valentine	Pharmacien, Biologiste responsable
2-Asso-Bonnet	Marianne	Médecin
3-Bourguignat	Laure	Pharmacien
4-Khalloufi	Mohammed	Médecin
5-Lequitte	Philippe	Pharmacien
6-Sardnal	Véronique	Médecin
7-Ndiaye	Kendeuguem	Pharmacien
8-Daleine (Poumaredes)	Géraldine	Pharmacien
9-Nin	Frédéric	Médecin
10-Besnault-Mascard	Laurence	Médecin
11-Pirenne	Françoise	Médecin
12-Chami	Ibtissam	Pharmacien
13-Begga	Ferial	Médecin
14-Floc'h	Aline	Médecin
15-Gentil	Mélanie	Pharmacien
16-Cohen-Bacrie	Stéphan	Médecin
17-Croisille	Laure	Médecin
18Ibanez	Clara	Médecin
19-Harfouch	Elham	Médecin
20-Gautier	Eric	Médecin
21-Rouard	Hélène	Pharmacien
22-Ansart-Pirenne	Hélène	Médecin
23-Houndo	Louis	Médecin
24-Bensaad	Farid	Médecin
25-Ravaonasolo	Odile	Médecin
26-Boutouil	Farid	Médecin
27-Chamillard	Xavier	Médecin
28-Levy	Camille	Pharmacien
29-Delort	Josée	Médecin
30-Meunier-Coste	Natacha	Médecin
31-Khoury	Rhéa	Pharmacien
32-Modot	Thomas	Pharmacien
33-Ben Hadjamor	Habib	Médecin
34-Boulat	Claire	Médecin
35-Planaguma	Martine	Médecin
36-Burin des Roziers	Nicolas	Médecin
37-Klaren	Juliana	Médecin
38-Bernard	Agnès	Médecin
39-Nguyen	Tan	Médecin
40-Vinatier	Isabelle	Pharmacien
41-Mallet	Agnès	Médecin
42-Leprêtre	Anne-Claire	Médecin
43-De La Taille	Virginie	Médecin

44-Manoliu	Claudia	Médecin
45-Romanacce	Isabelle	Médecin
46-Smaïne	Djamel	Pharmacien
47-Maenulein	Elodie	Pharmacien
48-Al Ajjan	Ismail	Médecin
49-Dubanton épouse François	Anne	Médecin
50-Sultanem	Nabil	Médecin
51-Coulon épouse Gilibert	Emmanuelle	Médecin
52-Deschang épouse Chettouh	Mireille	Médecin
53-Bouly	Nathalie	Pharmacien
54-Gallimidi épouse Amiranoff	Denise	Pharmacien
55-Albinni-Habil	Souha	Médecin
56-Poleszczuk	Laurie	Médecin
57-Collet	Catherine	Médecin
58-Menasie	Senbetta	Médecin
59-Martinez épouse Deprey	Elvira	Médecin

Article 2 : L'arrêté n° 2015/159 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites de l'établissement Français du sang est abrogé.

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : La Directrice du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé d'Ile –de France est Chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Iles –de-France

Fait à Paris, le 17 septembre 2018

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,

La Directrice du pôle Efficience

SIGNE

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

Agence régionale de santé

IDF-2018-10-17-001

**ARRETE N°DOS/AMBU/OFF/2018-91PORTANT
AUTORISATION DE TRANSFERT D'UNE OFFICINE
DE PHARMACIE**

**ARRETE N°DOS/AMBU/OFF/2018-91
PORTANT AUTORISATION DE TRANSFERT D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU le code de la santé publique et notamment ses articles L.5125-3 à L.5125-16 et R.5125-1 à R.5125-8 ;
- VU l'arrêté du 21 mars 2000 fixant la liste des pièces justificatives devant être jointes à une demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;
- VU l'instruction n° DGOS/R2/2015/182 du 2 juin 2015 relative à l'application des articles L.5125-3 et suivants du code de la santé publique concernant les conditions d'autorisation d'ouverture d'une pharmacie d'officine par voie de création, transfert ou de regroupement ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 nommant Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, à compter du 3 septembre 2018 ;
- VU l'arrêté n° DS-2018/052 du 3 septembre 2018, publié le 3 septembre 2018, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté du 21 juillet 1969 portant octroi de la licence n°77#000245 à l'officine de pharmacie sise centre commercial du Mont Saint Martin à NEMOURS (77140) ;
- VU la demande enregistrée le 20 juin 2018, présentée par Madame Anne CHEF-LEFORT, pharmacienne titulaire de l'officine sise centre commercial du Mont Saint Martin à NEMOURS (77140), en vue du transfert de cette officine vers le 18 rue Eugène Thoisson à NEMOURS (77140) ;
- VU l'avis du Syndicat des Pharmaciens de Seine et Marne en date du 18 juillet 2018 ;
- VU l'avis sur la conformité du local proposé aux conditions minimales d'installation rendu le 14 août 2018 par le responsable du Département Qualité Sécurité et Pharmacie Médicament Biologie de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU l'avis de l'Union Nationale des Pharmacies de France en date du 18 août 2018 ;

VU l'avis du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens d'Ile-de-France en date du 10 septembre 2018 ;

VU l'avis réputé rendu du Préfet Seine et Marne ;

CONSIDERANT que le déplacement envisagé se fera à environ 64 mètres, soit à une minute à pied de l'emplacement actuel de l'officine, dans le même quartier, dans la même commune ;

CONSIDERANT que le quartier de la demanderesse au transfert est défini par la rue des Guichettes au nord, par l'Autoroute du Soleil à l'est, par l'avenue du Général de Gaulle au sud et par la rue Jean Giono, l'allée de Cherelles, la rue Anatole France, la rue Jean Charcot à l'ouest ;

CONSIDERANT que l'accès à la nouvelle officine est facilité par sa visibilité, par des stationnements et des dessertes par des transports en commun ;

CONSIDERANT que le transfert n'aura pas pour effet de compromettre l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente du quartier d'origine et permet de répondre de façon optimale aux besoins en médicaments de la population résidente du quartier d'accueil de l'officine ;

CONSIDERANT que le local proposé, qui est situé dans un lieu garantissant un accès permanent du public à la pharmacie, est conforme aux conditions minimales d'installation ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Madame Anne CHEF-LEFORT, pharmacienne, est autorisée à transférer l'officine de pharmacie dont elle est titulaire du centre commercial du Mont Saint Martin vers le 18 rue Eugène Thoisson, au sein de la même commune de NEMOURS (77140).

ARTICLE 2 : La licence n°77#000598 est octroyée à l'officine sise 18 rue Eugène Thoisson à NEMOURS (77140).

Cette licence ne pourra être cédée indépendamment du fonds de commerce auquel elle se rapporte.

ARTICLE 3 : La licence n°77#000245 devra être restituée à l'Agence régionale de santé Ile-de-France avant l'ouverture au public de la nouvelle officine.

ARTICLE 4 : La présente autorisation de transfert ne prendra effet qu'à l'issue d'un délai de trois mois à compter de la notification de l'arrêté d'autorisation aux pharmaciens demandeurs.

ARTICLE 5 : Conformément aux dispositions de l'article L. 5125-19 du code de la santé publique, l'officine sise 18 rue Eugène Toison à NEMOURS (77140) devra être effectivement ouverte au public au plus tard à l'issue d'un délai de deux ans à compter de la notification du présent arrêté, sauf prolongation en cas de force majeure.

ARTICLE 6 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 17 octobre 2018

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France
et par délégation,

La Directrice du Pôle Efficience

Signé

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la
cohésion sociale (DRJSCS)

IDF-2018-10-15-005

Arrêté portant désignation des membres de la commission
régionale consultative du FDVA - 2018

PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

ARRETE N° 2018-.....
portant désignation des membres de la commission régionale consultative
du fonds de développement de la vie associative

LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- VU le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R.133-3 et R.133-13 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- VU le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;
- VU le décret n° 2018-460 du 8 juin 2018 relatif au fonds de développement de la vie associative ;
- VU le décret du 14 juin 2017 portant nomination de monsieur Michel CADOT, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- VU la proposition du Mouvement Associatif d'Ile de France en date du 1^{er} juillet 2018 ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ou son représentant assure la présidence de la commission régionale consultative.

ARTICLE 2 :

Sont désignés membres de la commission régionale consultative :

- Le Préfet du département de Paris ou son représentant
- Le Préfet du département de Seine-et-Marne ou son représentant
- Le Préfet du département des Yvelines ou son représentant
- Le Préfet du département de l'Essonne ou son représentant
- Le Préfet du département des Hauts-de-Seine ou son représentant
- Le Préfet du département de Seine-Saint-Denis ou son représentant
- Le Préfet du département du Val-de-Marne ou son représentant
- Le Préfet du département du Val-d'Oise ou son représentant

ARTICLE 3 :

Est membre de la commission régionale consultative, le représentant désigné par la présidente du Conseil régional d'Ile de France.

ARTICLE 4 :

Sont membres de la commission régionale consultative :

- Le représentant désigné par le Président du Conseil départemental de Paris
- Le représentant désigné par le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne
- Le représentant désigné par le Président du Conseil départemental des Yvelines
- Le représentant désigné par le Président du Conseil départemental de l'Essonne
- Le représentant désigné par le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine
- Le représentant désigné par le Président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis
- Le représentant désigné par le Président du Conseil départemental du Val-de-Marne
- Le représentant désigné par le Président du Conseil départemental du Val-d'Oise

ARTICLE 5 :

Sont membres de la commission régionale consultative :

- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) Ile-de-France ou son représentant
- Le directeur régional des affaires culturelles (DRAC) Ile-de-France ou son représentant
- Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ou son représentant
- Le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) Ile-de-France ou son représentant
- Le recteur de la région académique, ou son représentant

ARTICLE 6:

Sont désignés membres de la commission en qualité de personnalités qualifiées en raison de leur engagement et de leurs compétences reconnues en matière associative :

- Madame Adolé ANKRAH, Association Femmes Inter associations – Inter services migrants et Haut conseil à l'égalité femmes-hommes
- Monsieur Sébastien CHAILLOU, Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire
- Madame Evelyne CIRIEGI, Comité régional olympique et sportif (CROS) Ile-de-France
- Monsieur Francis JOLLY, -Ecole professionnelle supérieure d'arts graphiques - Ville de Paris
- Monsieur Michel JOUBERT, Université Paris 8
- Madame Marie RICHARD, Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ)
- Madame Anne SAUVEY-CHEISSOUX, France nature environnement Ile-de-France
- Monsieur Thibault VIGNES, Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP) Ile-de-France

ARTICLE 7

Sont désignés membres de la commission régionale consultative en qualité de personnalités qualifiées en raison de leur engagement et de leurs compétences reconnues en matière associative, désignés par le Mouvement Associatif d'Ile de France MADIF :

- Madame Micheline BERNARD-HARLAUT, Centre technique régional de la consommation Ile-de-France
- Madame Sabine ESNAULT, Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux Ile-de-France
- Monsieur Jacques GUENEE, Coordination des Fédérations et Associations Culturelles Région Ile-de-France
- Monsieur François HENRION, Union nationale des associations de tourisme et président du MADIF
- Monsieur Florent RAULIN, Groupement régional d'animation et d'information sur la nature et l'environnement (Graine IDF) Ile-de-France
- Madame Céline RECCHIA, Coordination des associations de développement économique, culturel et social en Ile-de-France
- Monsieur Jacques REMOND, Fonda
- Monsieur Robert TURGIS, Ligue de l'enseignement – FOL 93

ARTICLE 8:

Les membres de la commission régionale consultative sont nommés pour une durée de cinq ans. Leur mandat est renouvelable.

ARTICLE 9:

Le secrétariat de la commission régionale consultative est assuré par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) Ile-de-France.

ARTICLE 10:

Le secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France et le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Paris, le 15 OCT. 2018

Le Préfet de la région d'Ile-de-France,


Michel CADOT